



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS

Mieux former pour mieux faire réussir nos élèves

→ Vendredi 28 mars 2025

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Plus d'infos sur :
education.gouv.fr

Sommaire

Édito	p. 2
1. Se préparer aux concours : le cycle préparatoire au métier de professeur	p. 4
a. Une licence universitaire pour devenir professeur des écoles	p. 4
b. Des modules de préparation pendant les licences disciplinaires	p. 6
2. Les nouveaux concours destinés aux étudiants dès bac + 3	p. 8
a. Le concours de recrutement de professeur des écoles	p. 8
• La structure du concours externe repensée	p. 8
• Les dispenses d'épreuves pour les étudiants de licence professorat des écoles	p. 9
b. Les concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et de conseiller principal d'éducation	p. 9
• La structure du concours externe au professorat	p. 9
• La structure du concours de recrutement de conseiller principal d'éducation	p. 9
• Les différentes sections du concours	p. 9
3. Après le succès au concours : les conditions de formation au métier	p. 10
a. Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours	p. 10
b. Deux années de formation en master	p. 11
• La formation	p. 11
• Le contenu des enseignements	p. 12
• Les modules complémentaires pour les élèves non titulaires d'une licence professorat des écoles	p. 12

Capes : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
Capeps : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
Capet : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
CPE : conseiller principal d'éducation
CRPE : concours de recrutement de professeur des écoles
EAFC : école académique de la formation continue
Inspé : institut national du professorat et de l'éducation
M2E : master métiers de l'enseignement et de l'éducation
Meef : master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Édito



© Benoit Granier - Maignon

L'École de la République, pilier fondamental de notre société, porte l'ambition de l'émancipation par le savoir, de l'égalité des chances et de la réussite pour tous.

Pourtant, depuis plusieurs années, ces objectifs vacillent.

Les résultats des dernières enquêtes internationales nous confrontent à une réalité à laquelle nous ne pouvons nous résoudre : entre 2018 et 2022, la part des élèves de 15 ans en difficulté de compréhension de l'écrit est passée de 15 à 25 %. En mathématiques, la France figure désormais au dernier rang des pays de l'OCDE en classe de CM1 et à l'avant-dernier rang en classe de quatrième.

Dans le même temps, l'École suscite de moins en moins de vocations. Les concours ne font plus le plein. Depuis

2021 et le passage du recrutement de bac + 4 à bac + 5, les inscriptions aux concours de l'enseignement ont chuté de 45 % pour le premier degré et de 21 % pour le second. En 2024, près de 3 000 postes sont restés vacants à l'issue des concours.

Nous devons regarder ces réalités en face. Et agir avec tous les leviers dont nous disposons.

C'est le sens de la réforme que le Gouvernement engage, dans la continuité de l'action menée par le président de la République depuis 2017 : rendre à l'École toute son ambition, en repensant en profondeur le recrutement et la formation initiale de ses professeurs.

À partir de la rentrée 2026, une licence pluridisciplinaire préparatoire au professorat des écoles sera proposée sur tout le territoire. Elle permettra aux étudiants engagés dans cette formation de suivre un parcours exigeant, professionnalisant et portant sur l'ensemble des disciplines dispensées aux élèves.

Les concours de l'enseignement du premier et du second degré, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation, seront dorénavant ouverts dès le niveau bac + 3.

Cette évolution vise trois objectifs clairs : attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs enseignants.

Dès 2026, deux années de master seront consacrées à la formation initiale des enseignants, avec des stages, des temps de mise en responsabilité et une rémunération à la clé.

Ces deux années permettront aux futurs professeurs et conseillers principaux d'éducation d'approfondir leurs savoirs disciplinaires et d'acquérir les bonnes pratiques professionnelles.

Il s'agit là d'une réforme républicaine et structurante qui repose sur une conviction simple : le métier de professeur se valorise et s'apprend. Il mérite d'être soutenu et respecté à sa juste mesure. Car « chaque enfant qu'on enseigne, écrivait Victor Hugo, est un homme qu'on gagne ».

Mieux recruter, mieux former : c'est donner à chaque futur enseignant les moyens d'entrer dans le métier avec des compétences solides et une confiance réaffirmée.

En portant une ambition haute pour la formation des professeurs, c'est le niveau de nos élèves que nous élèverons.

C'est ainsi que l'École tiendra pleinement sa promesse.

Élisabeth Borne

ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



1. Se préparer aux concours : le cycle préparatoire au métier de professeur

a. Une licence universitaire pour devenir professeur des écoles

Dès la rentrée 2026, les bacheliers pourront suivre une nouvelle licence professorat des écoles (LPE). Cette formation spécifique au métier préparera dans de meilleures conditions au nouveau concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), désormais positionné en fin de licence.

La LPE est une formation pluridisciplinaire et universitaire de haut niveau, qui aborde la réalité du métier de professeur des écoles dans toute sa richesse et sa diversité. Elle a pour objectif d'engager le développement d'une approche professionnelle du métier de professeur des écoles.

La LPE a pour principaux objectifs :

- **la consolidation des connaissances fondamentales** pour enseigner les mathématiques, le français et l'ensemble des champs disciplinaires de l'école (EPS, sciences, histoire-géographie, langues vivantes, etc.) afin de répondre à l'exigence de polyvalence ;
- **une première acquisition des connaissances pédagogiques** spécifiques aux différents cycles d'enseignement de l'école primaire, depuis la maternelle jusqu'au CM2 ;
- **la connaissance, la compréhension et la mise en pratique des principes et des valeurs de la République**, ainsi que du fonctionnement du système éducatif, afin d'agir de manière responsable dans le cadre d'une mission d'enseignement ;
- **la découverte progressive du métier de professeur des écoles**, grâce à 10 semaines minimum de stages d'observation et de pratiques accompagnées dans les écoles.

→ Les enseignements de la licence professorat des écoles

BLOC 1

S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les objectifs de ce premier bloc sont les suivants :

→ **Consolider la maîtrise des disciplines enseignées à l'école.** Près de 500 heures, soit plus des deux tiers du volume global, sont consacrées aux mathématiques, au français et aux compétences langagières. Les sciences et la technologie, l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique, l'EPS, la langue vivante étrangère et les arts bénéficient chacune d'une centaine d'heures de formation.

→ **Découvrir les caractéristiques et les priorités de l'enseignement à l'école primaire** en mobilisant les apports de la recherche dans chacun des champs disciplinaires (approfondis durant le master) : acquisition du langage, apprentissage de la lecture, numération, motricité, etc.

Les enseignements de ce premier bloc comprennent également une préparation aux épreuves disciplinaires du CRPE.

BLOC 2

ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce bloc de formation permet de **découvrir le développement de l'enfant, ses mécanismes d'apprentissage**, les spécificités des cycles d'apprentissage, la diversité des élèves et les modalités de leur prise en compte. Il comporte également une présentation des pratiques d'enseignement et d'évaluation.

BLOC 3

S'APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER

Ce troisième bloc intègre les **valeurs de la République**, la présentation du système éducatif français et de ses enjeux actuels, les droits et devoirs du fonctionnaire. Il appréhende également les relations avec les partenaires de l'école, plus particulièrement la relation aux familles.

Les enseignements du troisième bloc comprennent une préparation à la seconde épreuve orale d'admission du CRPE.

BLOC 4

CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

En complément des enseignements, ce bloc intègre **10 semaines de stage dans des écoles** ainsi que dans d'autres contextes éducatifs.

Les étudiants bénéficieront également de l'accompagnement durant les stages, des partages d'expérience avec des professionnels experts, des travaux de groupes, ainsi que de la découverte d'autres métiers dans le champ de la formation. L'enjeu principal de ce bloc de formation sera celui d'une **pleine acculturation aux situations concrètes d'enseignement**.

Le corps enseignant sera composé d'équipes pédagogiques intégrant universitaires et professeurs issus de l'éducation nationale.

b. Des modules de préparation pendant les licences disciplinaires

Les étudiants en licence disciplinaire qui souhaitent préparer le CRPE et le concours de l'enseignement du second degré (hors agrégation) en fin de licence pourront suivre dès la rentrée 2025 **des modules de préparation aux concours**.

Les séquences de préparation se déclineront en deux temps :

- **jusqu'au concours (printemps 2026) :** préparation, à partir des exemples de sujets élaborés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux trois épreuves d'admissibilité écrites (mathématiques, français et autres domaines d'enseignement) ;
- **dès les résultats d'admissibilité :** préparation aux épreuves orales d'admission (exposé et entretien).





2. Les nouveaux concours destinés aux étudiants dès bac + 3

Avec la réforme, les concours de droit commun accessibles à bac + 3 dès la session 2026 sont repensés et recentrés sur les savoirs fondamentaux et le savoir-être.

a. Le concours de recrutement de professeur des écoles

→ La structure du concours externe repensée

Deux épreuves d'admissibilité

La première épreuve écrite vise à tester les connaissances dans les disciplines fondamentales (mathématiques et français). La seconde évalue tous les candidats dans tous les autres domaines d'enseignement (histoire-géographie, EMC, langue vivante, sciences, technologie, arts), à l'exception de l'éducation physique et sportive (EPS) qui le sera lors de la seconde épreuve d'admission, y compris à partir de la production d'élèves.

Deux épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission apprécient les capacités d'expression et de réflexion des candidats. La première épreuve consiste en un exposé portant sur les mathématiques ou sur le français. La seconde épreuve d'admission doit permettre d'éprouver la motivation, le sens du service public, le potentiel de transmission des candidats, ainsi que leurs connaissances en EPS.

→ Les dispenses d'épreuves pour les étudiants de licence professorat des écoles

À partir de la session 2028, les candidats qui auront validé l'ensemble de leur licence professorat des écoles (LPE) seront dispensés des épreuves d'admissibilité et pourront se présenter directement aux épreuves orales d'admission.

Pendant les deux années de montée en charge de la réforme, des concours seront ouverts aux niveaux bac + 3 et bac + 5.

b. Les concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et de conseiller principal d'éducation

→ La structure du concours externe au professorat

Deux épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité, exclusivement disciplinaires, ont pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat et sa capacité d'analyse à partir de documents.

Deux épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission consistent en un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury et un entretien de motivation. Elles permettent d'évaluer les qualités d'expression et de clarté du candidat, ainsi que sa capacité d'interaction avec le jury, mais aussi son sens du service public.

→ La structure du concours de recrutement de conseiller principal d'éducation

Deux épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité ont pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat sur la politique éducative et sa capacité d'analyse à partir de documents.

Deux épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission visent à apprécier la capacité de réflexion du candidat à partir d'une mise en situation en lien avec la vie éducative et sa motivation à rejoindre le service public d'éducation.

→ Les différentes sections du concours

- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) ;
- certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps) ;
- conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) : dès lors que ces sessions sont toutes actuellement organisées au niveau bac + 5, elles seront concernées par la réforme et donc accessibles à bac + 3.
- Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) : seules les sections d'enseignement général (section anglais-langues vivantes ; section économie et gestion ; section langues vivantes-lettres ; section lettres-histoire et géographie ; section mathématiques-physique chimie) seront concernées par le concours à bac + 3.

Pendant les deux années de montée en charge de la réforme, des concours seront ouverts aux niveaux bac + 3 et bac + 5. La liste des disciplines ouvertes aux concours à bac + 3 sera disponible prochainement.



3. Après le succès au concours : les conditions de formation au métier

a. Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours

Les lauréats du concours externe bénéficieront d'une formation de niveau master en deux ans en institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) pour les concours de l'enseignement public et en institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (Isfec) pour les concours de l'enseignement privé.

La première année, ils seront nommés et affectés en qualité d'élèves fonctionnaires en académie ; pour les disciplines à faible effectif, la liste des académies où la formation est disponible sera préalablement communiquée aux candidats. Pendant leur première année, ils seront rémunérés environ 1 400 € nets par mois.

La deuxième année, ils seront fonctionnaires stagiaires. Leur rémunération sera d'environ 1 800 € nets mensuels.

Pour les lauréats du concours externe ayant déjà validé un master 2, la formation sera d'une seule année, au cours de laquelle ils seront placés à mi-temps en responsabilité d'une classe et à mi-temps en formation, en tant que fonctionnaires stagiaires. Par dérogation et après validation d'une commission académique, les lauréats ayant validé un master 1 pourront bénéficier d'un aménagement de formation.

À l'issue de cette formation initiale et donc de l'obtention d'un master, ils seront titularisés dans leur corps de recrutement. Ils devront s'engager à servir pendant 4 ans dans la fonction publique.

b. Deux années de formation en master

Les mentions de master préparant spécifiquement aux métiers du professorat des écoles, du second degré et de conseiller principal d'éducation forment en deux ans les lauréats des concours de recrutement des professeurs des deux degrés désormais positionnés en fin de licence.

Ce diplôme national de master vise une pleine et entière appropriation disciplinaire et du métier dans un environnement scientifique et universitaire. Les étudiants bénéficieront ainsi :

- d'enseignements académiques, disciplinaires et scientifiques de qualité ;
- de la collaboration étroite avec les rectorats et leurs personnels de terrain ;
- d'un accompagnement pour apprendre et comprendre comment devenir acteur de leur classe.

La formation a pour principaux objectifs de :

- **garantir une pleine et entière maîtrise des exigences disciplinaires** propres au 1^{er} et au 2^d degré ;
- **donner aux enseignants les moyens de prendre en charge une classe** et d'organiser leur enseignement au bénéfice de l'ensemble des élèves ;
- **permettre aux enseignants d'ajuster leurs pratiques à la diversité** des situations et des contextes professionnels et de s'adapter aux évolutions propres à leur métier ;
- **permettre aux enseignants de développer les compétences nécessaires à la résolution des situations professionnelles** qu'un professeur rencontre au quotidien de façon éthique, dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale.

À l'issue de leur formation, les enseignants conçoivent et mettent en œuvre leur enseignement en prenant en compte les besoins de l'ensemble de leurs élèves pour favoriser leur accès au savoir.

→ La formation

Les contenus pédagogiques des masters envisageront les métiers de l'enseignement dans la continuité du parcours de l'élève dès l'école maternelle. Dans le but de favoriser la construction d'une culture commune permettant à terme une liaison école-collège de qualité, les enseignements en inter-degré seront favorisés.

La formation comportera des enseignements abordant toutes les dimensions de l'acte d'enseigner :

- conception et mise en œuvre des apprentissages ;
- adaptation à la diversité des élèves et des contextes ;
- inscription de l'acte d'enseigner dans le cadre du service public d'éducation ;
- initiation à la recherche et engagement dans une dynamique de développement professionnel continu.

La formation comporte par ailleurs **des périodes de stages permettant une entrée progressive dans le métier** et constituant la colonne vertébrale du cursus :

- en première année, une période d'observation et de pratique accompagnée ;
- en deuxième année, un stage en responsabilité à mi-temps.

Les stages et les enseignements sont étroitement associés dans le processus de formation : chacun des stages est préparé, exploité et analysé à la lumière des enseignements dispensés dans les différents axes en fonction des dimensions didactique, pédagogique, éthique et institutionnelle.

Les étudiants en master suivront :

- **12 semaines de stages** en observation et pratique accompagnée (Sopa) et 450 à 500 heures de formation en master 1 ;
- **un stage en responsabilité à mi-temps** et 300 heures de formation en master 2.

Un accompagnement individualisé des stages en responsabilité sera apporté grâce à un tutorat ou un mentorat. En master 1, les stages auront lieu dans les différents cycles pour en découvrir les spécificités. Une période d'ouverture dans un autre contexte professionnel ou à l'international pourra être proposée. Pour les disciplines enseignées en collège et en lycée, le stage de master 1 comprendra un temps à chaque niveau pour découvrir les spécificités du collège comme celles du lycée.

→ Le contenu des enseignements

Les formations resteront opérées au sein des Inspé. Celles-ci intégreront un volume horaire d'enseignement qui reste inchangé (environ 800 heures, en dehors des stages) mais dont la part dédiée à la maîtrise des disciplines et la didactique sera renforcée :

- les contenus disciplinaires seront dispensés dans les Inspé ou les unités de formation et de recherche (UFR), en lien avec des professionnels du terrain. Ils ont pour objectif de renforcer la maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique ;
- les contenus professionnels seront dispensés dans les Inspé en lien avec l'école académique de formation continue (EAFC) : gestion de classe, différenciation pédagogique, école inclusive, autorité du professeur, principes et valeurs de la République, déontologie du fonctionnaire, connaissance du système éducatif, connaissance des élèves, égalité filles-garçons, numérique éducatif (dont IA), etc.

Les étudiants stagiaires seront dispensés du mémoire de recherche mais produiront un mémoire de stage incluant une réflexion sur la pratique professionnelle. Les apports de la recherche seront systématiquement mobilisés dans la formation.

→ Les modules complémentaires pour les élèves non titulaires d'une licence professorat des écoles

La mention professorat des écoles du master métiers de l'enseignement et de l'éducation comprendra un **parcours destiné aux lauréats du concours bac + 3 titulaires d'autres licences que la licence professorat des écoles (LPE).**

Ce parcours spécifique sera constitué de **modules complémentaires** pendant l'année de M1, correspondant à des thèmes travaillés en LPE (500 heures de formation au lieu de 450, soit 50 heures en plus).

Les modules complémentaires permettront de suivre des enseignements de didactique, de connaissance du public et des contextes d'enseignement, du système éducatif et des valeurs de la République, afin de tirer pleinement profit des enseignements proposés au sein du master professorat des écoles.

LE CAS PARTICULIER DES ÉTUDIANTS EN MASTER MEEF À LA RENTRÉE 2025

Tous les étudiants inscrits en master Meef à la rentrée 2025, quel que soit leur niveau, peuvent s'inscrire au CRPE, au Capes ou au concours de conseiller principal d'éducation (CPE) dès l'automne 2025 et passer les épreuves d'admissibilité au printemps 2026.

Les lauréats du nouveau concours à bac + 3 titulaires d'un master 1 Meef intégreront le master 2 métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) en tant que fonctionnaires stagiaires à mi-temps.

Qu'ils soient lauréats d'un nouveau concours à bac + 3 ou d'un concours préexistant à bac + 5, les titulaires d'un master 2 Meef intégreront le corps enseignant en tant que fonctionnaires stagiaires à temps plein.



Le nouveau parcours pour devenir professeur des écoles

BACCALAURÉAT

LICENCE DISCIPLINAIRE

L1 L2* L3*

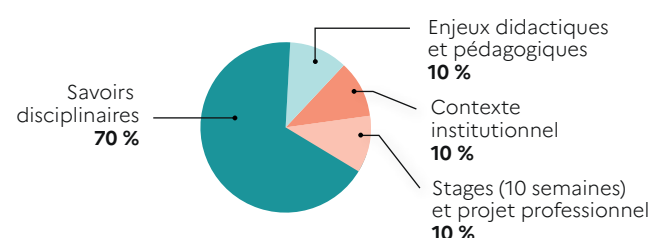
* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES (LPE)

Dès la rentrée 2026

Rentrée 2027

L1 L2 L3



CONCOURS À BAC + 3

Pour les candidats inscrits en L3 :

- 2 épreuves d'admissibilité
- 2 épreuves d'admission

Dès la session 2026

Pour les candidats de LPE :

- 2 épreuves d'admission

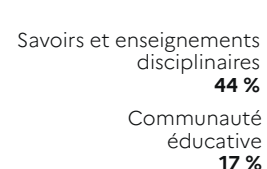
À partir de la session 2028

Dès la rentrée 2026

MASTER MENTION PROFESSORAT DES ÉCOLES

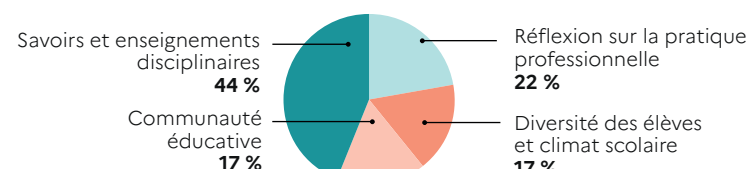
M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois



M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois



PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

Plus d'infos sur
education.gouv.fr



Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Le nouveau parcours pour devenir professeur de collège et lycée ou conseiller principal d'éducation

BACCALAURÉAT

LICENCE DISCIPLINAIRE

L1 L2* L3*

* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

Dès la session 2026

CONCOURS À BAC + 3*

2 épreuves d'admissibilité + 2 épreuves d'admission

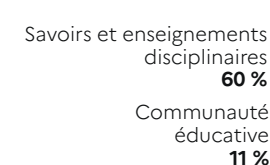
* Hors agrégation.

Dès la rentrée 2026

MASTER MENTION PROFESSORAT DU 2^D DEGRÉ

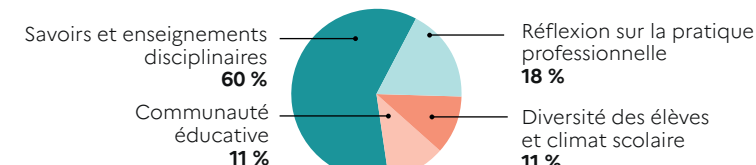
M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois



M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois



PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

Plus d'infos sur
education.gouv.fr



Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie



Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr